



ORGANISME  
DE FORMATION-CFA

## PROGRAMME ET METHODE DE FORMATION

FORMAPI assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et sous-traitants.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation **ELAN FORMATION - FORMAPI CHALON** le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **BPJEPS SPECIALITE BASKET BALL**.

L'éducateur(trice)sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

### Cadre réglementaire du diplôme préparé

Arrêté du 7 novembre 2017 portant création de la mention « basket-ball » du brevet professionnel de jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif ».

### Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

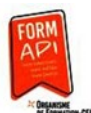
Le titulaire du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « basket-ball » réalise de manière autonome l'encadrement de l'activité dans cette discipline. L'intervention de ce professionnel poursuit plusieurs types d'objectifs qui s'inscrivent en cohérence avec le projet associatif : initiation, découverte, entraînement et promotion des activités de basket-ball (basket en liberté, du 3 contre 3...), des actions éducatives plus marquées comme la socialisation par le sport, le sport santé, accueil de tout type de public.

**Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues au Code du Sport et à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité, sont :**

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : (PSC1) prévention et secours civique de niveau1; (AFPS) attestation de formation aux premiers secours; (PSE1) premier secours en équipe de niveau1 en cours de validité; (PSC2) premier secours en équipe de niveau2 en cours de validité ; (AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité; (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an à la date l'entrée en formation.
- Être capable de justifier la pratique de l'activité pendant au moins une saison sportive au moyen d'une attestation délivrée par le directeur technique national du basket - Ball.
- Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation fixée par décret (tests physiques) :
  - o Être capable de satisfaire aux tests d'habileté motrice
  - o Être capable de satisfaire un test de « Luc Léger »
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation

**FORMAPI**

19 AVENUE ALBERT CAMUS - 21000 DIJON –  
03 80 74 08 88 - RCS DIJON /  
SIRET 399 926 260 00031 - NAF 8559A



Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports



ORGANISME  
DE FORMATION-CFA

Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales, permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au **BPJEPS BASKET BALL** sont les suivantes :

- Être capable de rappeler les obligations légales et réglementaires en matière de protection des pratiquants et de tiers
- Être capable de citer les décisions à prendre immédiatement pour préserver la sécurité des publics en cas d'accident, d'incident ou d'impondérable pouvant induire des problèmes de sécurité
- Être capable d'aménager les zones d'évolution en toute sécurité individuelle ou collective
- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la spécialité
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident
- Être capable de mettre en œuvre une séquence pédagogique d'animation

### Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **BPJEPS SPECIALITE BASKET BALL** (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **BPJEPS SPECIALITE BASKET BALL**, le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

### Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties. Le système pédagogique préconisé fait appel à des temps de formation multimodale comprenant des temps d'autoformation réalisés sur la plateforme et des temps de travaux collaboratifs et personnels.

Ces derniers, peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, ..., les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées sur site.

Les séquences de formation se composent :

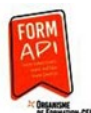
- De grains de formation (contenus SCORM), composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices, de questionnaire et d'évaluations ;
- D'activités complémentaires telles que des tests, des vidéos interactives, des devoirs ...

Elles sont tutorées par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de **180 heures** (soit **26 jours**).

Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

FORM API

19 AVENUE ALBERT CAMUS - 21000 DIJON –  
03 80 74 08 88 - RCS DIJON /  
SIRET 399 926 260 00031 - NAF 8559A



Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports



ORGANISME  
DE FORMATION-CFA

## Moyens d'évaluation mis en œuvre

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **BPJEPS SPECIALITE BASKET BALL** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

## Contenu pédagogique

Cette formation intervient après un positionnement du stagiaire (**DU 20/09/2021 AU 20/10/2021**) et se répartit en unités capitalisables, comme suit :

### UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

- 1.1 EC de communiquer dans les situations de la vie professionnelle
  - 1.1.1 EC d'adapter sa communication aux différents publics
  - 1.1.2 EC de produire des écrits professionnels
  - 1.1.3 EC de promouvoir les projets et actions de la structure
- 1.2 EC de prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
  - 1.2.1 EC de repérer les attentes et les besoins des différents publics
  - 1.2.2 EC de choisir les démarches adaptées en fonction des publics
  - 1.2.3 EC de garantir l'intégrité physique et morale des publics
- 1.3 EC de contribuer au fonctionnement d'une structure
  - 1.3.1 EC de se situer dans la structure
  - 1.3.2 EC de situer la structure dans les différents types d'environnement
  - 1.3.3 EC de participer à la vie de la structure

### UC2 : METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

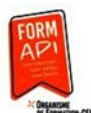
- 2.1 EC de concevoir un projet d'animation
  - 2.1.1 EC de situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli
  - 2.1.2 EC de définir les objectifs et les modalités d'évaluation
  - 2.1.3 EC d'identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet
- 2.2 EC de conduire un projet d'animation
  - 2.2.1 EC de planifier les étapes de réalisation
  - 2.2.2 EC d'animer une équipe dans le cadre du projet
  - 2.2.3 EC de procéder aux régulations nécessaires
- 2.3 EC d'évaluer un projet d'animation
  - 2.3.1 EC d'utiliser les outils d'évaluation adaptés
  - 2.3.2 EC de produire un bilan
  - 2.3.3 EC d'identifier des perspectives d'évolution

### UC 3 : EC DE CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DU BASKET BALL

- 3.1 EC de concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
  - 3.1.1 EC de fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation
  - 3.1.2 EC de prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle
  - 3.1.3 EC d'organiser la séance ou le cycle
- 3.2 EC de conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
  - 3.2.1 EC de programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs

**FORMAPI**

19 AVENUE ALBERT CAMUS - 21000 DIJON –  
03 80 74 08 88 - RCS DIJON /  
SIRET 399 926 260 00031 - NAF 8559A



Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports



ORGANISME DE FORMATION-CFA

- 3.2.2 EC de mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle dans deux des trois familles d'activités
- 3.2.3 EC d'adapter son action pédagogique
- 3.3 EC d'évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
  - 3.3.1 EC de construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés
  - 3.3.2 EC d'évaluer son action
  - 3.3.3 EC d'évaluer la progression des pratiquants

**UC4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « BASKET BALL » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE JUSQU'AU 1er NIVEAU DE COMPETITION FÉDÉRALE**

- 4.1 EC de conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option
  - 4.1.1 EC de maîtriser les techniques de l'option
  - 4.1.2 EC Maîtriser les gestes techniques dont les aides et parades et les conduites professionnelles de l'option
  - 4.1.3 EC Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage
- 4.2 EC de maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option
  - 4.2.1 EC de Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques de la fédération délégataire du basket Ball
  - 4.2.2 EC de Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique en basket ball, dont la pratique compétitive en basket ball
  - 4.2.3 EC Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque
- 4.3 EC de Garantir des conditions de pratique en sécurité
  - 4.3.1 EC d'Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité
  - 4.3.2 EC d'aménager la zone de pratique ou d'évolution
  - 4.3.3 EC de veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution

**Formateurs**

Alexis SANGOUARD et son équipe pédagogique, interviendront comme animateur - formateur sous la responsabilité pédagogique de Julie BRELIN - Responsable pédagogique de cette action de formation pour FORMAPI, action qui se déroulera dans les locaux du pôle de ELAN FORMATION - FORMAPI CHALON et ceux de FORMAPI.

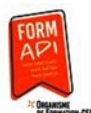
**Modalités des certifications**

La validation des Unités Capitalisables composant le BPJEPS SPECIALITE BASKET BALL se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	UC
EPREUVE 1	Épreuve Orale de 40 minutes assistée d'une présentation POWER POINT à partir d'un dossier « Projet » Dépôt du dossier J-15 avant exposé Exposé : 20 minutes max Entretien 20 minutes	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	UC 1 UC 2
EPREUVE 2	Séance d'animation collective Présentation de la séance choisie : durée 20 minutes Animation de la séance : durée 45 minutes Entretien : 30 minutes maximum		UC 3
EPREUVE 3	Création d'une sequence d'apprentissage à partir d'une analyse vidéo. Visionnage et préparation de la séance 30 minutes Entretien : 30 minutes		UC 4



19 AVENUE ALBERT CAMUS - 21000 DIJON –  
03 80 74 08 88 - RCS DIJON /  
SIRET 399 926 260 00031 - NAF 8559A



Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports